



FONDATION
MASSÉ-TRÉVIDY

**RELEVÉ DE DÉCISIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25 OCTOBRE 2013**

Le conseil d'administration réuni le 25 octobre 2013 a pris les décisions suivantes :

Dans le domaine des conventions collectives :

Les Etablissements Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et la Direction Générale de la Fondation appliquent la convention collective des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif signée le 30 octobre 1951.

Des négociations ont été engagées au niveau national entre la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne.(FEHAP) et les organisations syndicales.

Constatant que la refonte de cette convention collective n'est toujours pas engagée et que les négociations n'aboutissent pas, le conseil d'administration a décidé de proroger jusqu'au 31 décembre 2013, les dispositions antérieures et d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2014, la recommandation patronale signée par la FEHAP.

En matière budgétaire :

Approbation des budgets prévisionnels des établissements suivants :

Dans le Pôle Personnes Agées : Les EHPAD de PENANROS, KERBORCHIS, TI GWENN, PEN ALLE et MISSILIEN.

Ainsi que les nouveaux services d'Accueil de jour de PENANROS et PEN ALLE.

Dans le Pôle Formation Insertion :

A l'Escale :

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

Centre Maternel

Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA)

Service d'Hébergement Temporaire (SHT)

Au Jarlot :

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

Maison relais

Hôtel Social

Dans le Pôle Enfance et Familles : Prévention spécialisée

S'agissant d'établissements du secteur conventionné ces budgets ne seront applicables qu'après approbation par les Financeurs (Etat, ARS et conseil général).

Le conseil d'administration a aussi approuvé un budget prévisionnel d'investissements mobiliers pour le nouveau service d'accueil de jour de La Providence. Par ailleurs, le Conseil d'Administration a décidé d'avoir recours à l'emprunt pour financer divers aménagements et équipements dans plusieurs établissements.